

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 23 avril 2012

Convocation le 19/04/2012

L'an deux mille douze le vingt trois avril à 20 h 00, le Conseil Municipal de la commune de Neulise, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations. La séance a été publique.

Sous la Présidence de Monsieur Hubert ROFFAT, Maire,

Etaient présents : Hubert ROFFAT, Luc DOTTO, Michèle BRESCANCIN, Jean Paul PHILIBERT, Michel BERT, Franck GUILLOT, Dominique BONNET, Monique DENIS, Virginie VIAL, Marie Claude PROT, Serge POUENARD, Emmanuel BRAY, Hervé BADOR

Etaient absents excusés : Agnès GIRAUD, Sabrina ROCHE,

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 15, il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. Mademoiselle Virginie VIAL ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées. En outre il a été décidé d'adjoindre à ce secrétaire, en qualité d'auxiliaire pris en dehors du conseil, Monsieur Jean Daniel JEANNET, Attaché Territorial qui assistera à la séance, mais sans participer à la délibération.

Monsieur le Maire a ouvert la séance et a exposé ce qui suit :

Acquisition foncière – Maison JALLON

22/12

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'un tènement immobilier situé, place de Flandre et appartenant à la famille JALLON est mis en vente. La division de cet ensemble serait organisée entre trois acquéreurs. Elle permettait l'agrandissement de la pharmacie, la réalisation d'une voie traversante et l'acquisition d'une partie de l'immeuble au rez-de-chaussée (partie de la salle à manger et du bureau côté façade place de Flandre). Le croquis de cette division est joint en annexe. Le surplus serait acquis par un promoteur immobilier.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce projet.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, l'assemblée :

- Approuve l'acquisition par la commune de l'emprise d'une largeur de 2.50 m relative à une voie traversante permettant de relier la place de Flandre et la place du Beaujolais.
- Approuve l'acquisition d'une partie de l'immeuble situé au rez-de-chaussée (partie de la salle à manger et du bureau côté façade place de Flandre).
- Dit que le montant total du prix de vente s'élève à la somme de 40 000 € pour l'ensemble de ces acquisitions.
- Dit que les frais d'acte seront calculés au prorata du prix d'acquisition et les frais de géomètre divisés en trois parties égales.
- Charge Monsieur le Maire de signer tous actes et pièces correspondant à cette transaction.

Les différents points de l'ordre du jour ont été approuvés à l'unanimité à l'exception de ceux portant l'indication de la mention de vote contre ou d'abstention.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la cession close.
Délibéré en séance, les jour et an susdits.
La séance est levée.